



Rapport n° 2	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 11 décembre 2018		Chapitre : Article :

**RÉFORMES ET DONS DE VÉHICULES FORMATION
AUX LYCÉES SAINT-CHARLES DE CHAUNY
ET CONDORCET DE SAINT-QUENTIN**

Le SDIS de l'Aisne dispose de deux véhicules (un fourgon pompe tonne et un véhicule de secours aux victimes) et une remorque dédiés au service formation. Ses véhicules en fin de vie ne sont plus nécessaire au fonctionnement du service mais nécessite un entretien régulier.

Dans le même temps, le SDIS participe à la formation professionnelle des élèves du lycée Saint Charles de Chauny et du lycée Condorcet de Saint-Quentin en leur mettant régulièrement ces véhicules à disposition.

Pour éviter les coûts d'entretien au SDIS et en accord avec les deux établissements concernés, je vous propose de réformer ces deux véhicules et de les donner ensuite à ces deux lycées pour effectuer leurs formations. Leurs coûts d'entretien et d'assurance seraient dorénavant supportés par les lycées.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.

Vu le rapport n°2;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de :

- Réformer le véhicule de secours aux victimes (VSAV) immatriculé 4164 XV 02 (immobilisation 4175 et 4072).
- Réformer le Fourgon Pompe Tonne (FPT) immatriculé EA 800 HR (immobilisation 354).
- Faire don au lycée Saint Charles de Chauny du FPT immatriculé EA 800 HR.
- Faire don au lycée Condorcet de Saint-Quentin du VSAV immatriculé 4164 XV 02 et la remorque secours routier 65 0016 MNR 49.

Le Président,


Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n°2	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 11 décembre 2018		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 11
Votants : 11

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 87
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :

19 DEC. 2018

Le 11 décembre 2018 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 22 novembre 2018, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOD, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

III - Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers
M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Jean-Luc LANOUILH, Mme Anne-Marie FOURNIER, Christian CROHEM,

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOD payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELE, Mme Manon HERBAIN de la direction départementale.

PRÉFECTURE DE L'AISNE
DIDSIC
19 DEC. 2018
Pôle accueil de l'usager

**RÉFORMES ET DONS DE VÉHICULES FORMATION
AUX LYCÉES SAINT-CHARLES DE CHAUNY
ET CONDORCET DE SAINT-QUENTIN**

Vu le rapport n°2;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de :

- Réformer le véhicule de secours aux victimes (VSAV) immatriculé 4164 XV 02 (immobilisation 4175 et 4072).
- Réformer le Fourgon Pompe Tonne (FPT) immatriculé EA 800 HR (immobilisation 354).
- Faire don au lycée Saint Charles de Chauny du FPT immatriculé EA 800 HR.
- Faire don au lycée Condorcet de Saint-Quentin du VSAV immatriculé 4164 XV 02 et la remorque secours routier 65 0016 MNR 49.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX